

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [bonij224-csscotesud-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8c83b169cee2ae55d3d4f5bd>

Date d'obtention : 2026-03-05 16:17:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode est employée dans mon école suite à une entente entre le DPCP et le Centre scolaire Côte du Sud.

Méthode clairement identifiée par des étapes à respecter selon la situation en cause.

La prise en charge par cette méthode doit se faire rapidement en s'assurant de ne jamais consulter des images qui s'apparentent à de la pornographie juvénile.

Le but est de traiter les dossiers en peu de temps (en moyenne 4 jours) et de garder des rapports à soumettre au DPCP par suite selon le cas.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le traitement du dossier doit être fait selon les étapes clairement établies dans la méthode d'intervention. (m'y référer dans le cas de Sextage)

L'intervention doit être immédiate.

Je n'hésiterai pas à l'avenir à confisquer un cellulaire et faire appel à un agent de police dans le cas d'un geste de malveillance

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser exclusivement les questions inscrites dans le formulaire.

Ne jamais visionner des images qui s'apparentent à de la pornographie juvénile.